




<b>Département du Tarn Arrondissement de Castres MAIRIE DE BOISSEZON</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE De la Commune de Boissezon Arrêté portant autorisation de stationnement.</b>
--	--

N°2020_A03  	<p>Le Maire de la commune de BOISSEZON Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ; Vu le code de la route ; Vu le code de la voirie routière ; Vu la demande de l'entreprise DSM (avenue de l'Europe 77240 Vert Saint Denis) qui souhaite une autorisation de stationnement afin d'occuper temporairement le domaine public au 17 avenue Lasbordes 81490 Boissezon ; Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;</p>
	<b>ARRETE :</b>
	<p><b>Article 1<sup>er</sup> :</b> Les 4 et 5 mars 2020 l'entreprise DSM représentée par Delphine CLEMENT et Marc WATERLOT, son client, sont autorisés à occuper temporairement le domaine public au 17 avenue Lasbordes 81490 Boissezon en vue de réserver un emplacement permettant le stationnement porteur 15m de long hayon ouvert.</p> <p><b>Article 2 :</b> Cette occupation du domaine public nécessitera les dispositions suivantes : interdiction de stationnement face au n°17 avenue Lasbordes 81490 Boissezon (entre le numéro 10 et 12 avenue Lasbordes).</p> <p><b>Article 3 :</b> La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.</p> <p><b>Article 4 :</b> L'entreprise DSM représenté par Delphine CLEMENT et Marc WATERLOT, son client, occuperont temporairement le domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.</p> <p><b>Article 5 :</b> M. le commandant de gendarmerie de Labruguière, sera chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.</p> <p>Notification sera faite à l'intéressée.</p> <p><b>Article 6. :</b> Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité et de sa publication.</p> <p>Fait à Boissezon., le 17 janvier 2020</p>
	 
	Le Maire, CABROL Jacqueline